|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-15)Genève, 26-30 octobre 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
| Source: Document 1/142(Rév.2) | **Annexe 2 auDocument 1/1004-F** |
| **11 septembre 2015** |
| Commission d’études 1 des radiocommunications |
| PROJET DE RéVISION de la Résolution UIT‑R 22-3 |
| Amélioration des pratiques et des techniques degestion nationale du spectre radioélectrique |
|  |

(1990-1997-2007-2012)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que les administrations de nombreux pays en développement ont besoin d'améliorer l'organisation de leurs services nationaux de gestion du spectre, afin de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités nationales et internationales;

*b)* que les administrations des pays en développement tiennent compte des directives contenues dans des documents pertinents de l'UIT, notamment les Manuels de l'UIT‑R sur la gestion nationale du spectre, sur le contrôle du spectre et sur l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (CAT);

*c)* que la Commission d'études 1 des radiocommunications continue à s'efforcer d'élaborer des Recommandations, des Manuels et des Rapports de l'UIT-R sur la gestion nationale des fréquences, qui traitent également de l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre,

décide

1 que la Commission d'études 1 des radiocommunications devrait continuer de prendre note des besoins particuliers des organismes nationaux de gestion des fréquences des pays en développement, tels qu'identifiés dans la Résolution 9 (Rév. Dubaï) et la Résolution 10 (Rév. Hyderabad, 2010) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, et consacrer une attention particulière à ces questions durant les réunions ordinaires de la Commission d'études et de ses Groupes de travail;

2 que ces réunions doivent avoir pour but l'élaboration de pratiques et de techniques propres à améliorer la gestion des fréquences et que l'établissement de systèmes informatisés de gestion du spectre doit y être examiné;

3 d'inviter tout particulièrement les responsables de la gestion des fréquences des pays en développement et de pays développés, ainsi que les représentants du BR à participer aux études de gestion des fréquences effectuées par la Commission d'études 1 des radiocommunications.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_